



Comment faire pour que cet établissement soit contrôlé de ses abus mensongers.

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 27 juillet 2008

Bonjour,

J'ai récemment diné dans une brasserie de la cote d'opale.

Avant de commander j'ai bien demandé si crabe et crevettes sont fraîches.

Réponse affirmative du personnel ; lorsque les plats sont arrivés à table nous avons en fait eu des crevettes et des pinces déguoulinantes d'eau, sans gout et décongelées .

Nous avons pris un cote du rhone pour agrémenter notre repas qui n a pas été débouché devant nous.

Comment faire pour que cet établissement soit contrôlé de ses abus mensongers.

La patronne se moquant de nous en nous disant quelle avait eu un contrôle d'hygiène ou tt est ok.

Je tiens à préciser que j'ai eu une tourista carabinée qui m'a d'autant plus motivé à donner suite à ces abus. Comment faire pour qu'un contrôle soit effectué pour éviter ces pub mensongères.

Merci d avance

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite aux textes législatifs et règlementaires qui protègent contre le tabagisme.

Nous vous conseillons de faire état de vos récriminations à la [DGCCRF](#)